



# USPEG Section Montagne – Club affilié FSGT

Marseille, le 20 août 2024

Chers adhérent(e)s et futurs adhérent(e)s,

L'USPEG section Montagne, vous souhaite une bonne reprise pour la saison 2024-2025. Nos animateurs vous promettent à nouveau de vivre, au travers des activités du club, **randonnée pédestre, randonnée à ski, randonnée raquettes, canyoning, escalade, via ferrata, alpinisme ...**, de belles aventures et bons moments.

Veuillez noter que votre licence de l'année 2023-2024 doit être renouvelée avant **le 30 septembre 2024**. Au-delà elle n'est plus valide. La saisie des licences (renouvellement ou 1<sup>ère</sup> licence) débute dès le 31 août.

A noter, l'adhésion est par défaut avec l'assurance de base, qui comprend l'assurance ski de piste (voir brochures assurance n° 8 et 8bis).

## 1. Dossier d'inscription : les documents à fournir de façon obligatoire

- Les différents documents mentionnés sont tous accessibles sur le site et identifiés par un numéro d'ordre rappelé ci-après, ce courrier étant le document n°1.
- Une **fiche d'inscription** (n°3, n°4 ou n°5) par adhérent (Adulte, mineur, enfant – **Fiches distinctes**) à compléter.
- L'**attestation** (n°7) qui atteste que vous avez répondu non à toutes les questions du QS. Dans ce cas pas de certificat médical à fournir.
  - Le **questionnaire santé (QS)** (n°6) que vous devez renseigner et garder. Il vous sert de guide pour savoir si vous devez fournir un certificat médical.
- Un **virement du montant de votre cotisation** (adhésion + licence + assurance). Un seul virement pour plusieurs inscriptions (famille, couple, ...) est préconisé. Le RIB du club est envoyé sur le fil discussion WhatsApp USPEG montagne, ou peut être transmis à la demande.
  - Possibilité de faire un **chèque bancaire correspondant au montant de votre cotisation** (adhésion + licence + assurance). Un seul chèque pour plusieurs inscriptions (famille, couple, ...) est préconisé.

**LE DOSSIER COMPLET DEVRA ETRE ADRESSE A :**

[m.ieu@live.fr](mailto:m.ieu@live.fr) (adresse mail de Martine) *cas dossier numérique* **OU**

**Martine BOURDIEU – 33, Avenue du 24 Avril 1915 – Les Mouettes Bât. C– 13 012 MARSEILLE** *cas dossier papier*

**EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET NOUS NE POURRONS SAISIR VOTRE LICENCE**

**PRIVILEGIEZ L'ENVOI SOUS FORME ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS ET PAIEMENT PAR VIREMENT (Sans obligation)**

## 2. Les documents fournis à titre d'information et inscription sur le site

*En mode PDF – A remplissage en ligne et envoyer en format PDF.*

- Ce courrier identifié numéro (n°1) est à consulter en préalable pour connaître les conditions d'inscription et pièces à fournir.
- Le barème des cotisations 2024-2025 (n°2).
- Les **fiches d'inscriptions** adulte et mineur (n°3, n°4 ou n°5 - Version numérique)
- Le Questionnaire Santé (QS – n° 6 – Version numérique)
- L'**attestation** qui détermine si un certificat est à produire ou pas (n°7 – Version numérique).
- La notice d'information FSGT (n°8 et 8bis sous format dépliant)

## 3. Fonctionnement 2024-2025

- Location de matériel pour les sorties programme : Kit Raquettes à neige; Kit sécurité (Pelle, sonde, ARVA); Kit canyon; Kit via ferrata; Etc. 5 €/kit, par sortie pour les adhérents, par jour pour les extérieurs (avec licence découverte à ajouter)... **Location à titre individuel : 10 € la semaine**
- Les jeunes et enfants (mineurs < 18 ans) ne payent pas d'adhésion club.

A bientôt pour un plaisir intense et partagé au travers de nos activités.

Amitiés sportives à toutes et tous.

Philippe AZEMA  
USPEG Section montagne